

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-44

séance du 15 novembre 2017

Concernant la Liste Rouge Régionale des Amphibiens d’Auvergne

Lors de sa séance du 15 novembre 2017, le CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a donné **un avis favorable** concernant la proposition de Liste Rouge Régionale des amphibiens d’Auvergne, proposée par les CPIE d’Auvergne, exerçant dans le cadre de l’Observatoire des Amphibiens d’Auvergne.

Le CSRPN reconnaît le sérieux du travail fourni pour cette liste rouge régionale mais en l’absence de données quantitatives populationnelles (pas d’utilisation possible des critères C et D), les membres du CSRPN souhaitent souligner que l’indication donnée par **cette liste sur la vulnérabilité des espèces est à prendre avec beaucoup de prudence et sous-estime, sans doute, très largement la vulnérabilité de cette communauté, dont on sait par ailleurs qu’elle subit de plein fouet la dégradation des habitats et la pollution en général.**

De plus les membres du CSRPN proposent que le document soit doté d’un index des espèces pour pouvoir s’y retrouver plus facilement, et que des précisions soient apportées sur la construction des cartes de répartition et zones de présence, avec des explications à donner par exemple pour le Sonneur à ventre jaune et les stations isolées du sud Cantal.

Les principaux éléments qui ont motivé cet avis favorable sont résumés ci-dessous :

- Respect de la méthodologie UICN

La méthodologie UICN a été scrupuleusement suivie, sous tous ses aspects. Le travail a été mené en collaboration directe avec un membre de l’UICN. En conséquence, l’UICN a donné, le 25/10/2017, un avis favorable sur cette liste rouge régionale.

Un effort important de collecte de données a été effectué, couvrant la plupart des sources régionales (et nationales). 27 265 données ont été obtenues. La détermination des espèces à prendre en compte a conduit à ne pas séparer les deux sous-espèces du Crapaud commun et à ne pas considérer le Triton de Blasius qui n’est qu’un hybride non fertile. Il en résulte un ensemble de 17 espèces. Un processus de mise en forme, tri et validation (surtout basée sur la répartition géographique) a été réalisé. De plus, les données concernant le Triton de Blasius et celles mentionnant la “grenouille verte”, sans précision, ont été supprimées. Cela a abouti à un ensemble valide de 22 029 données. Le ratio nombre de données / nombre d’espèces paraît tout à fait satisfaisant. Les données retenues sont celles recueillies à partir de 1970, mais elles sont peu nombreuses jusqu’en

2010. Pour les évaluations des zones d'occurrence et d'occupation, seules les données de 1999 à 2016 ont été utilisées, représentant l'état "actuel" des populations (soit 20 082 données).

- Les critères utilisés

Les connaissances étant principalement basées sur la répartition, c'est le critère B qui a été majoritairement utilisé. Du fait du manque de données quantitatives populationnelles pour la plus grande partie de ces espèces, les critères C et D n'ont été utilisés que dans de rares cas. Malgré sa consultation, il n'a pas paru opportun au comité d'experts de faire des ajustements de cotation du fait de liaisons interrégionales.

- Les résultats obtenus

Sur les 17 espèces observées en région Auvergne, une n'est pas considérée comme autochtone (la Grenouille rieuse) et deux n'offrent pas de données suffisantes (la Grenouille de Lessona, *Pelophylax lessonae*, et le klepton, *Pelophylax esculenta*). Sur les 14 espèces évaluées, aucune n'est en CR, deux sont en EN (Triton ponctué et Pélodyte ponctué), une est en VU (Sonneur à ventre jaune). Ainsi, il apparaît au terme de cette évaluation dont nous avons évoqué les limites ci-dessus, que 18,8 % des espèces d'amphibiens sont menacés en Auvergne. Parmi les 11 restantes, il faut noter cependant que 6 sont classées en NT.

Cette proportion d'espèces menacées et celle des espèces quasi-menacées sont du même ordre de grandeur que ce qui a été constaté pour d'autres groupes zoologiques, essentiellement d'invertébrés, groupes pour lesquels on ne dispose pas, généralement, de données quantitatives exploitables pour l'établissement des listes rouges mais diffère notablement des listes rouges de mammifères et d'oiseaux, communautés pour lesquelles des données quantitatives sont souvent disponibles.

Le Président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

